

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 960

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l’alinéa 4, substituer au mot :

« accéder »,

les mots :

« solliciter l’information relative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.